

Séance de présentation
mercredi 9 juin 2010 à 20h00
à l'aula de la Fontenelle, Cernier

1) Présentation

Chaque membre du comité de pilotage présente à la population les différents éléments relatifs à l'avancée des travaux du groupe de travail.

2) Questions, réponses

1. Jean-Francis Mathez, Fenin : Les résultats du questionnaire présentait 70% d'avis favorables des citoyens pour envisager une collaboration et non une fusion. Vu l'éloignement de chaque commune, il y a d'office collaboration car ce n'est pas possible autrement, mais ça ne veut pas dire fusion. Le processus est mal parti car ce n'est pas ce que souhaite la population.

Les habitants du Pâquier ou de Montmollin vivent dans deux éléments différents. Dès lors, une solution par grappe pourrait être valable mais une solution globale forcée n'est pas judicieuse. Les liens communautaires de proximité tels que sport, école, etc. sont des éléments qui ont été négligés. Une fusion générale est un déficit démocratique car le nombre de membres au sein des autorités exécutives et législatives va diminuer drastiquement.

Bernard Dafflon répond que le nombre de collaborations intercommunales au Val-de-Ruz est énorme et le travail qu'elles engendrent est trop conséquent. Il rappelle également qu'actuellement aucun scénario n'a été mis en place mais que seul l'état des lieux a été réalisé.

2. Bolle Jean-Jacques, Fontainemelon : Il rappelle qu'actuellement les communes du Val-de-Ruz n'ont que peu de poids face à l'Etat de Neuchâtel et que depuis la fusion du Val-de-Travers ce phénomène est encore plus marqué. Il faut donc aller de l'avant avec ce processus.

3. Hostettler Christian, Coffrane : M. Matthey parle d'un déficit démocratique, cependant les jeunes gens du Val-de-Ruz ne s'intéressent pas à la politique car la taille des communes n'est pas suffisante. Au Val-de-Travers, on constate de plus en plus d'intérêt de la jeune population vu l'importance des tâches politiques au sein de la commune. Par conséquent cet effet sera aussi certainement perçu au Val-de-Ruz et nous ne pourrons alors plus parler de déficit démocratique.

4. Pellissier Stéphane, Engollon : Les communes du Val-de-Ruz ont votés il y a quelque temps un crédit pour l'étude d'un processus de fusion. Il a participé à l'époque à un crédit pour l'étude d'une convention de fusion. Est-ce que le comité de pilotage ne brûle pas les étapes entre la volonté de ce qui a été voté par les législatifs et le travail qui est réalisé ? Dans une étude on doit faire des réflexions et des propositions mais à ce jour la seule proposition est la commune unique et ce n'est pas forcément le souhait de chacun.

M. B Dafflon répond qu'avant de pouvoir dire si l'on souhaite faire une fusion ou une collaboration nous devons déjà faire un état des lieux et c'est le travail qui a été réalisé jusqu'à ce jour. Les propositions viendront par la suite.

5. Schaller Claude Henri, Chézard-Saint-Martin : Il remercie le comité de pilotage pour le travail réalisé en si peu de temps car à titre comparatif au Val-de-Travers il a fallu plus de 20 ans pour faire aboutir le projet. C'est un gros déficit à réaliser notamment au niveau financier et il ne faut pas négliger un certain nombre d'éléments qui contribueront à créer le futur de la nouvelle commune. Si l'on prend le cas du TransRun, est-ce que celui-ci concerne uniquement Cernier avec sa gare, ou concerne-t-il tous les habitants du Val-de-Ruz. Nous devons être capables de se projeter dans le futur et renforcer la position du Val-de-Ruz face à l'Etat de Neuchâtel. Nous devons avoir un mot à dire et pouvoir faire passer auprès de la population, notre part de rêve sur l'avenir des communes.

6. Blaser Armand, Fontainemelon : Il est important de garder en tête que pour valider le projet de fusion il faudra informer la population, lors de la première présentation des scénarios, sur les limites des collaborations intercommunales et les raisons qui ont dès lors favorisé la fusion.

7. Wermeille André, Cernier : Dans quels domaines pourrions nous renforcer les collaborations intercommunales ? Si l'on prend le cas de l'école le canton va appliquer prochainement une nouvelle loi. Les agences AVS étaient auparavant gratuites mais suite à leur régionalisation elles coûtent. Beaucoup de tâches dévolues aux communes sont maintenant réglementées par l'Etat. Ce dernier impose beaucoup de choses aux communes et ces dernières ne peuvent que suivre. A ce rythme, si les communes ne fusionnent pas elles n'auront d'ici une dizaine d'année plus rien à proposer à leur population.

8. Chablot Georges, Chézard-Saint-Martin : Il rappelle que toutes les communes du Val-de-Ruz ont été invitées à une séance de discussion il y a quelque temps et qu'à cette occasion toutes les autorités ont décidées d'étudier la fusion des communes et non une collaboration.

9. Babey Sylvain, Fontaines : Que comporte cette convention de fusion ? Il serait important d'en connaître les grandes lignes afin de pouvoir établir les scénarios. La fusion est intéressante pour la création de nouveaux projets. Actuellement l'association Région Val-de-Ruz a des projets avec l'Etat mais ceux ci-seront-ils gardés et est-ce que ces projets et d'autres nouveaux seront intégrés dans cette convention ?

Daniel Grassi Pirrone précise qu'un canevas de convention existe où l'on retrouve tous les éléments juridiques, cependant tout ce qu'on l'on souhaite y rajouter est du ressort des communes.

Bernard Dafflon communique qu'il y a trois points importants, soit : les règles institutionnelles, l'aspect financier et le plus intéressant la part de rêve que les citoyens veulent pour l'avenir du Val-de-Ruz, soit la dimension sociétale.

10. Derron Marisa, Montmollin : Elle souhaite savoir si un inventaire des voies de transports a été effectué.

Daniel Grassi Pirrone répond que l'inventaire n'a pas été effectué, mais que le groupe de travail « Trafic » a tenu compte dans son état des lieux, des forces et faiblesses liées au transport dans le Val-de-Ruz.

11. Wermeille Claire, Cernier : Dans la convention de fusion quelle sera la place du contrat région avec l'Etat et comment celui-ci sera intégré ?

Daniel Henry répond que le contrat région c'est un rêve qui peut être considéré comme dimension sociétale.

Bernard Dafflon précise que le contrat région est important pour la dimension sociétale. Actuellement il y a trop de plans d'aménagement et il faudra les harmoniser car la richesse du Val-de-Ruz c'est son paysage. Le but est de modeler le plan d'aménagement pour permettre aux habitants du Val-de-Ruz d'avoir assez de places de travail à proximité de leur domicile pour que les jeunes aient l'envie de rester au Val-de-Ruz.

12. Boss Willy, Dombresson : Un courant positif pour la fusion peut être ressenti cependant il s'étonne du forcing qui est fait par le SEVRE pour la création du nouveau syndicat des eaux du Val-de-Ruz. La fusion est réjouissante mais elle peut également apporter certaines craintes. En effet, il serait dommage d'arriver à une fusion de fait et non de cœur où les citoyens ont le choix.

Pierre Studer précise que les aspects de rêves et de cœur comptent beaucoup plus que les aspects techniques et qu'il faut maintenant alimenter cette partie de rêves avec l'aide de tous les habitants du Val-de-Ruz. Ce projet appartient à la population et c'est à elle de nous montrer ses désirs.

13. Lehnherr Martin, Chézard-Saint-Martin : Après la fusion, qu'est-ce qui change concrètement pour un habitant dans la vie de tous les jours ?

Bernard Dafflon répond que les grands services ne vont pas changer. Ce qui change concrètement c'est la facilité d'accès à l'administration communale qui s'est professionnalisée et qui bénéficie d'horaires d'ouverture élargis. Ce qui change également c'est le plan d'aménagement, car celui-ci devra être harmonisé pour que chaque commune bénéficie du même intérêt.

3) Divers

Aucune remarque.

La séance est levée à 22h00.

Le rédacteur, Jérémy Bachmann